



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## N° 2023-184 6-1

### LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1 et R110-2, R417-10,  
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,  
Vu, la demande présentée par **Monsieur Pierre Larribe, entreprise Larribe & Chevalier, Avenue Tour de Loyre, 19360 Malemort**, en vue de **réaliser un branchement gaz, 5 rue Hospital**.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1:** à partir du **lundi 25 septembre 2023** et pour une durée calendaire de **4 jours**, le **croisement entre la RD 36 et la rue Hospital (au droit du n°5)** se verra imposer les restrictions suivantes :

- Rue Barrée, au croisement entre la RD 36 et la rue Hospital,
- Stationnement interdit,
- En proximité des travaux, circulation limitée à 30km/h.

**ARTICLE 2: Signalisation.**

L'entreprise **Larribe & Chevalier**, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

**SIGNALISATION AUX USAGERS :**

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier au minimum 48 heures à l'avance et ce pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 4:** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Monsieur le Commandant de la Communauté Nord de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Pierre Larribe, entreprise Larribe & Chevalier, Avenue Tour de Loyre, 19360 Malemort.



15 septembre 2023.  
LE MAIRE DE MEYMAC,

  
Philippe BRUGERE